|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE.DDG2.E.4 |
| Numéro de poste Sysper: | 55350 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Christine BERG  4ème trimestre 2024  1 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-06-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'aviation est un secteur fascinant à la croisée de nombreux domaines économiques et à la pointe de l'innovation technologique. La sécurité est l'épine dorsale essentielle de l'aviation. Au sein de la Direction de l'aviation MOVE.DDG2.E, l'unité MOVE.DDG2.E.4 est chargée de la sécurité et de l'innovation dans le domaine de l'aviation.

Dans le cadre de sa mission, l'unité E.4 est responsable du développement et du soutien de la mobilité aérienne innovante (drones, taxis aériens) en mettant en œuvre la Stratégie Drone 2.0 de la Commission. De plus, l'unité veille à ce que les règles communes de sécurité aérienne de l'UE soient appliquées correctement et efficacement, et prend, si nécessaire, les mesures appropriées pour s'assurer que le cadre juridique soit adapté à son objectif. L'unité est notamment chargée de superviser le travail et la gouvernance de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), de mettre en œuvre et de développer la sécurité aérienne en coopération avec des pays tiers et des organisations internationales telles que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et elle est responsable de la Liste de sécurité aérienne de l'UE.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste pour un expert afin d'assister l'unité dans la préparation et la mise en œuvre des règlements d'exécution ou délégués de la Commission conformément au règlement (UE) 2018/1139 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles communes dans le domaine de l'aviation civile et établissant une Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne. L'expert travaillera dans un ou plusieurs domaines de la sécurité aérienne, notamment en ce qui concerne les opérations aériennes (Règlement (UE) n° 965/2012 de la Commission).

L'expert travaillera également avec l'AESA à la mise en œuvre du paquet de règlements sur la manutention au sol qui deviendra applicable à partir de mars 2028. Une assistance supplémentaire de l'expert sera recherchée en ce qui concerne la maintenance de la Liste de Sécurité Aérienne de l'UE conformément au règlement (CE) n° 2111/2005 du Parlement européen et du Conseil.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un expert ayant de l'expérience en ingénierie aéronautique, pilote de transport aérien commercial, en gestion de l'aviation ou en droit, ou en tant qu'inspecteur de l'aviation.

Une très bonne maîtrise de l'anglais, langue de l'aviation internationale, est indispensable. Une bonne connaissance du français ou de l'allemand serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)